



COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 81 88 08 36
Site internet : www.cif-ffc.org

PREINSCRIPTIONS A LA 2EME MANCHE DE COUPE DE FRANCE CYCLO-CROSS CADETS 11 novembre 2018 (PIERRIC-Pays de Loire) ET ORDRE DE GRILLE DE DEPART

- **Catégorie cadets**

Suite à la forte augmentation de participation des coureurs cadets en Coupe de France, il a été décidé de limiter la participation en mettant en place des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs. Le quota pour l'Ile de France est de 12 coureurs. Le déplacement, hébergement, coût de l'engagement ... est à la charge du club (pas de sélection régionale)

Les critères de sélection et l'ordre des coureurs sur la grille de départ seront déterminés par les résultats obtenus :

- Critères FFC (Classement coupe de France en cours, puis Top 60 dernière coupe de France)
- Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Ile de France (pour obtenir le quota)
- Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeur

Les engagements devant se faire par le comité régional avant le lundi 5 novembre, il vous est donc demandé de confirmer votre volonté de participer à cette manche, avant même la parution de l'ordre de la grille de départ au plus tard le **samedi 3 novembre 2018** via le formulaire ci-dessous : (L'inscription des 12 coureurs cadets se fera dans l'ordre des critères définis ci-dessus et sera disponible sur le site du comité dès le lundi 5 novembre).

[FORMULAIRE CADETS : cliquez-ici](#)

- **Autres catégories**

L'ordre des coureurs sur la grille de départ sera défini en fonction des résultats obtenus :

- Critères FFC (Classement coupe de France en cours, puis Top 60 dernière coupe de France)
- Puis dans l'ordre du classement provisoire de la coupe d'Ile de France
- Le CTR se réserve le droit d'intégrer un coureur ne répondant pas à ces critères en cas de force majeur

L'inscription, déplacement, hébergement ... est à la charge du club (pas de sélection régionale)